



19 JUL 2023

Nîmes
le 12 JUL 2023

DGA
Mobilité et Logistique

Direction d'Appui

Service Appui Juridique
Actes et Contentieux

Affaire suivie par
Séverine MARTINEZ

☎ 04.66.70.53.40
severine.martinez@gard.fr

OBJET : Révision du règlement de Voirie Départemental (RVD)

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le Règlement de Voirie Départemental, élaboré en 2015, nécessitait une mise à jour de certaines de ses dispositions au regard des procédures internes et de la réglementation, et des clarifications dans l'interprétation de quelques articles.

Cette révision renforce la lisibilité de la politique départementale et l'homogénéisation des pratiques sur l'ensemble du territoire.

L'architecture de l'ancien Règlement de Voirie Départemental a été conservée.

Les principales modifications concernent :

- la revalorisation des redevances exigées dans le cadre des autorisations de voirie
- la mise à jour du barème des interventions en régie
- la clarification de certaines définitions et pratiques
- le rappel des procédures contentieuses des atteintes au domaine public routier
- les règles d'urbanisme de votre commune à appliquer au droit des routes départementales, en raison des prescriptions inhérentes aux marges de retrait. L'objectif est de préserver le linéaire routier départemental ainsi que les pétitionnaires des contraintes relatives aux routes départementales en matière de nuisances liées au bruit et à la sécurité, tout en permettant le développement de l'habitat et des activités aux abords de celles-ci.

Le Département a adopté son nouveau règlement de voirie le 30 juin 2023. Vous pouvez le consulter via les sites <https://www.inforoute30.fr/#informations> et <https://www.gard.fr/le-gard-au-quotidien/routes-mobilites/>

Il est donc aujourd'hui opportun de procéder aux différentes évolutions de vos documents d'urbanisme afin de les rendre conformes au nouveau Règlement de Voirie Départemental.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-président
délégué aux Infrastructures routières

Document signé électroniquement
le 12/07/2023
Martin DELORD
Conseiller départemental (Martin Delord)

Liste de diffusion :
- Maires du Gard